

FÉDÉRATION DE SKATEBOARD DU QUÉBEC

Règles d'adhésion des membres

Mars 2022

1. INTRODUCTION

Toute organisation, tout club, toute équipe ou tout individu désirant être affilié à la Fédération de skateboard du Québec à titre de membre corporatif ou membre individuel doit chaque année, en plus de payer la cotisation fixée, remplir le formulaire d'affiliation prescrit par le Conseil d'administration pour l'une ou l'autre des catégories de membres.

2. PÉRIODE D'AFFILIATION

L'affiliation à la fédération provinciale de skateboard est en vigueur pendant un an à partir de la réception du paiement et du formulaire complété.

3. AFFILIATION

L'affiliation permet aux membres de bénéficier de la couverture d'assurance offerte par la Fédération de skateboard du Québec. Celle-ci procure aux clubs et équipes affiliées dont la forme juridique est un OSBL une couverture assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance administrateurs et dirigeants selon les termes et conditions identifiés dans les polices d'assurance.

4. RESPONSABILITÉ

Il est entendu que Skateboard Canada a adopté le Programme canadien antidopage (PCA). Le PCA s'applique également à la Fédération de skateboard du Québec ainsi qu'à ses membres.

Par conséquent :

- a) Les membres doivent convenir qu'ils se conforment au Programme canadien antidopage (PCA) et que, par conséquent, ils doivent respecter tous les règlements antidopage et assumer les responsabilités énoncées dans le PCA.
- b) Les membres doivent déclarer avoir suivi le cours de formation en ligne (<http://cces.ca/fr/labcdusportsainsanssuivi>) sur les règlements antidopage et les violations énoncés dans le PCA ou convenir que le cours de formation en ligne a été mis à ma disposition avec suffisamment de temps avant leur participation à une épreuve de la Fédération de skateboard du Québec afin de pouvoir le compléter.
- c) Les membres doivent reconnaître qu'il y a un risque dans l'utilisation de suppléments alimentaires et qu'ils sont responsables de suivre le statut de leurs médicaments et de prendre les démarches nécessaires pour obtenir une autorisation au besoin.
- d) Ils doivent reconnaître que le PCA s'applique à eux et qu'ils peuvent être sélectionnés pour des contrôles antidopage (urinaires et/ou sanguins) lors des compétitions sanctionnées par la Fédération de skateboard du Québec.
- e) Ils doivent reconnaître être d'accord avec les dispositions énoncées ci-dessus et être soumis à celles-ci jusqu'au moment où ils ne sont plus sujets à l'application du PCA. La fédération adhère au Programme de contrôle du dopage sportif canadien. Dans l'éventualité où les membres souhaitent avoir plus d'information concernant les produits dont l'usage est interdit, ils doivent communiquer avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport : www.cces.ca.

5. INFRACTIONS

Un membre est suspendu pour une période d'un mois minimum et six mois maximum:

- a) S'il a une conduite violente ou tient des propos injurieux ou diffamatoires à l'égard d'un juge, d'une instance de de la Fédération de skateboard du Québec ou de ses membres ou, en général, à l'égard de tous ceux qui exercent une mission prévue par les statuts ou règlements de la fédération.
- b) Se comporte de nature à porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux intérêts du skateboard ou de la fédération provinciale de skateboard.

6. CATÉGORIES DE MEMBRES

Les catégories de membres de la Fédération de skateboard du Québec sont les suivantes :

Catégories	Description
Membres individuels	
Participant	Pratiquant associé à un membre collectif dûment reconnu.
Associé	Un juge, un entraîneur ou un administrateur associé ou non à un membre collectif dûment reconnu.
Événement	Participant à un événement unique sanctionné par l'organisation. Ces membres doivent se procurer une licence journalière, avant de tenue de l'événement, afin d'être éligible à prendre part à ladite compétition.
Membres corporatifs	
Corporatif	Une organisation ayant une mission associée à celle de l'organisation ainsi qu'un club ou équipe de skateboard.
Membres honoraires	
Honoraires	Les individus ou organismes que l'organisation désire honorer d'une manière spéciale.

Type d'adhésion	Membres concernés	Tarif	Inclus
Skateur (participant)	S'adresse aux adeptes du skateboard et athlètes de niveau régional et provincial.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. L'accès aux compétitions en tant qu'athlète et les avantages mentionnés dans la section 3.
Professionnel (participant)	S'adresse aux athlètes concourant dans les catégories professionnelles.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. Inclus: l'accès aux compétitions en tant qu'athlète professionnel et les avantages mentionnés dans la section 3.
Skateur d'un jour (participant)	S'adresse aux athlètes désirant participer à une compétition amateur sur le territoire du Québec.		Valide le jour de la compétition. Inclus : l'accès à la compétition et la couverture d'assurance le jour de celle-ci.
Entraîneur	S'adresse aux entraîneurs de tous niveaux et âges.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. Inclus: l'accès aux compétitions en tant qu'entraîneur et juge.
Juge	S'adresse aux juges de tous niveaux.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. Inclus : l'accès aux compétitions en tant qu'officiel et/ou bénévole.
Membre associé	S'adresse aux parents, amis et administrateurs et donne le droit de vote lors de l'assemblée annuelle.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. Inclus : Faire partie de la communauté de skateboard au Québec.
Club et équipe	S'adresse aux organisations avec et sans but lucratif qui désirent s'affilier.		Valide 1 an suite à la réception du paiement. Inclus : Droit de vote à l'Assemblée générale annuelle selon le nombre de délégués, couverture d'assurance, reconnaissance de l'organisation par la fédération.
Événement amateur	S'adresse aux organisateurs d'événements locaux, régionaux et provinciaux de niveau amateur (sans bourse)		Événement dans le calendrier de la Fédération de skateboard du Québec, couverture d'assurance, soutien organisationnel
Événement professionnel	S'adresse aux organisateurs d'événements locaux, régionaux et provinciaux de niveau amateur (sans bourse)		
Événement national	S'adresse aux organisateurs d'événements sanctionnés par Skateboard Canada.		
Événement international	S'adresse aux organisateurs d'événements sanctionnés par Skate World.		